

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 13 juin

Présidence de M. Melles, président

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1890 (ministère de l'instruction publique).

Le chapitre 3 (conseil supérieur et inspecteurs généraux) est adopté, ainsi que les chapitres 4 et 5. L'entrée de M. Laguerre et Laisant, qui prennent place à la séance, à trois heures, provoque un vif mouvement de curiosité.

Chapitre 6 (faucilles, personnel).
M. Bourneville. — Je propose qu'on applique, dans l'enseignement, comme dans l'armée, des limites d'âge qui faciliteraient l'avancement.

Comme sanction à ma proposition, je dépose un amendement tendant à une réduction de cent francs sur le crédit du chapitre 6.

M. Fallières, ministre de l'instruction publique. — Un décret, signé par M. Goblet, en 1885, fixe la retraite obligatoire à 70 ans.

Il existe, il est vrai, un certain nombre de professeurs qui n'auront atteint qu'à l'âge de 80 ans, les 30 ans de services réclamés par la loi de 1883.

Dans l'espèce, le ministre ne pourrait agir que par la révocation et cette mesure ne serait pas justifiée. L'amendement est repoussé par 187 voix contre 151.

Les chapitres 8 à 10 sont adoptés.
Le chapitre 11 (école des hautes études) est adopté.
Les chapitres 12 à 41 sont adoptés.
Le chapitre 42 est adopté.

Chapitre 43 (lycées nationaux de garçons).
M. Millerand. — Je demande une réduction de 354,855 francs sur ce chapitre : on supprimerait ainsi les indemnités et traitements affectés aux aumôniers catholiques, pasteurs et rabbins.

Malgré des votes réitérés de la Chambre, ce chapitre, au lieu de diminuer, augmente tous les ans, c'est ainsi que les bureaux respectent les décisions de la majorité. (Très bien ! sur quelques bancs à gauche.)

M. le ministre de l'instruction publique. — La Chambre s'est prononcée l'année dernière pour le maintien de l'aumônerie.

Il n'y a pas à remonter au-delà ; or, la dépense a été de 361,000 francs en 1887, et le chiffre proposé pour 1890 n'est que de 354,000 francs.

Il ne s'agit que d'assurer dans les lycées, le respect de la liberté de conscience en défendant au vœu des pères de famille.

Le chapitre de la commission est adopté par 310 voix contre 294.

Les chapitres 44 à 48 sont adoptés.
Les chapitres 49 à 59 sont également adoptés.
Sur le chapitre 60 (subvention aux départements, villes et communes), **M. Turrel** se plaint que les petites municipalités n'aient aucune garantie contre les négligences qui se produisent dans la construction et les travaux scolaires.

M. Fallières répond que l'Etat n'a pas à surveiller les architectes qui construisent les écoles, ce soin appartient aux municipalités ; l'Etat subventionne, voilà tout.

M. Nadaud croit que le meilleur moyen serait de ne pas employer d'architectes départementaux. (Rires.)

M. Fallières propose de placer en tête de l'ordre du jour de samedi le budget de la marine. La proposition est adoptée.

Séance demain. La séance est levée à 6 h. 15.

SÉNAT

Séance du jeudi 13 juin 1889

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à deux heures.

Le Sénat adopte un projet de loi ayant pour but de donner une autonomie complète au service militaire de santé.

La Haute-Cour

Paris, 13 juin. — Le procureur-général Quesnay de Beaurepaire a passé son après-midi avec MM. Merlin, Cazot, Trarieux, Cordelet, qui ont consulté, en sa compagnie, les dossiers accumulés dans le salon Jeanne Hachette.

Ces messieurs, plus mystérieux qu' jamais, donnent à entendre qu'ils sont près d'avoir fini ce qu'ils appellent leur instruction.

Un discours de M. de Mac-Mahon
Paris, 13 juin. — L'assemblée générale des membres fondateurs de la société de secours aux blessés militaires, a eu lieu, jeudi, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

M. de Mac-Mahon, dans un magnifique discours, a rappelé l'histoire de la société et indiqué les résultats accomplis. Voici la péroraison :

« Absorbons-nous dans la pensée du pays, devant qui tous les partis s'effacent, dans le devoir de travailler à sa grandeur, nous dévouant à l'armée. »

« Marchons avec confiance sous l'unique inspiration des sentiments qui résument ces deux mots : Foi en Dieu, et amour de la patrie. »

Le maréchal de Mac-Mahon a été l'objet d'une ovation chaleureuse.

Le Panama

Paris, 13 juin. — Le projet que le gouvernement doit déposer, dans un très bref délai, a pour but d'autoriser le liquidateur de la Compagnie de placer dans les meilleures conditions possibles et sans limitation du prix fixé par la loi, une partie des 800 000 obligations non placées l'année dernière.

Le placement est autorisé jusqu'à concurrence d'une somme de 32 millions, reconnue nécessaire pour effectuer les travaux conservatoires de l'entreprise du canal et pour permettre l'étude définitive de la question.

Le liquidateur n'est pas obligé de faire une émission ; il pourra négocier avec un ou plusieurs établissements de crédit le placement de ces obligations, qui resteront des valeurs à lots dans les conditions de la loi de 1888.

L'Union des Droites

Paris, 13 juin. — L'Union des Droites s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Daynaud.

La réunion vote, à l'unanimité, les remerciements les plus vifs à M. le comte de Mun pour l'éloquent discours qu'il a prononcé dans la séance de lundi dernier.

La réunion adhère ensuite à la décision de la droite aux termes de laquelle le comité des douze est chargé d'intervenir dans les difficultés électorales qui pourraient surgir.

L'emploi de la dynamite

Paris, 13 juin. — M. Yves Guyot vient d'adresser aux préfets une note sur l'emploi de la dynamite.

Cette note est destinée à compléter celle du 9 août 1889 sur l'emmagasinement et l'emploi de la dynamite, et celle du 21 octobre 1885 sur les moyens à employer pour le dégel de la dynamite.

Elle signale principalement les précautions à prendre en ce qui concerne les coups de mines ayant fait canon, ainsi que les modifications de détails relatives à l'emploi des explosifs.

A l'Exposition

Paris, 13 juin. — Un fait regrettable s'est produit, ce matin, à l'Esplanade des Invalides. Un coolie annamite, conducteur de pousse-pousse, ayant gravement insulté l'assorti du concession-

LES CONGRÈS COMMERCIAUX

Jamais les Congrès commerciaux n'auront été plus favorisés par les circonstances que cette année. Grâce à l'Exposition, un grand nombre de commerçants se trouveront réunis dans la capitale et ceux restés en province saisiront avec empressement le premier prétexte qui leur sera offert de revenir à Paris. Nous espérons que personne ne manquera, cette fois, à la prochaine session du Syndicat général.

D'autre part les esprits sont bien disposés pour entendre parler du commerce et de ses désirs. L'Exposition n'est-elle pas une fête que les négociants de toutes catégories offrent à l'esprit humain et les merveilles qu'ils exposent ne parlent-elles pas très haut en leur faveur et ne plaident-elles pas éloquemment leur cause ?

Les Congrès officiels, les commissions départementales et autres n'ont pas toujours donné les résultats que l'on en attendait.

Il n'en est pas ainsi des Congrès commerciaux. Il y a toujours un grand intérêt pour les négociants à se réunir, à se concerter, à exprimer publiquement et librement leurs revendications.

Toutes les tentatives faites en ce sens n'ont pas réussi complètement auprès des pouvoirs publics, mais toutes ont réussi au moins partiellement.

Et, n'auraient-elles pas amené des résultats immédiats, elles auraient toujours eu pour effet de vaincre l'indifférence publique et de préparer la voie aux réformes attendues.

Jamais elles ne peuvent rester stériles. A la prochaine session du Syndicat général prendront part, comme chaque année, des hommes qui forment l'élite du commerce de boissons. Ils mettront en commun les résultats de leurs connaissances économiques et de leur expérience professionnelle.

Le Congrès des Syndicats aura une importance considérable. Ses vœux trouveront le terrain politique un peu débarrassé des irritantes questions qu'obstruent d'ordinaire le chemin du progrès.

Si l'on pouvait rappeler toutes les bonnes mesures qui ont pris naissance dans les Congrès commerciaux, on découvrirait peut-être que la plus grande partie de l'œuvre législative réellement utile, accomplie pendant ces dernières années, a été préparée dans des assemblées de commerçants.

Ce fait est pour nous une vérité, une certitude. Depuis dix ans, on peut affirmer que les réunions commerciales ont plus contribué à la marche des solutions diverses réclamées par la nation que les assemblées législatives elles-mêmes.

N'est-ce pas dans des réunions de ce genre qu'on a débattus tout d'abord, pour ne citer que deux exemples : la réforme de la législation des faillites et la suppression des octrois, que le Parlement vient seulement de discuter cette année ?

On peut dire de ces Congrès qu'ils constituent la représentation la meilleure et la plus sincère de notre pays.

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

La « Roubaissienne » à Paris. — Le résultat du concours du groupe le plus important de la division supérieure, n'ayant été proclamé que fort

M. JACQUET. — Le Progrès du Nord :

« L'envoi de M. Jacquet est, à coup sûr, celui d'un artiste très convaincu — j'ai le regret de ne pas l'être autant. »

« Je loue fort cependant le choix de son sujet. Comme patriote, — on ne saurait trop l'être — je préfère les sujets tirés de l'histoire des Français, si pleine de pittoresque et de grandeur à la fois, aux éternelles rengaines judaïques grecques et latines. Et pourtant, ces sujets évoquent un peu trop le souvenir douloureux de Luminant. »

« M. Jacquet nous présente un sacrifice humain chez les Gallois. Ah ! c'est qu'ils n'allaient pas de main morte nos pères ! »

« La scène, telle qu'il nous la présente est un peu restreinte. Il semble qu'il ait voulu concentrer l'attention sur la victime et sur le druide. Or, la victime, vue en raccourci, étendue sur la pierre sainte, manque d'intérêt parce que ses angouisses échappent au spectateur. La face est presque cachée. »

« Quel que soit, d'ailleurs, le talent de M. Jacquet son raccourci ne me paraît pas irréprochable. Non plus, d'ailleurs, que le dessin des torsos herculéens des guerriers placés au premier plan et qui entourent le groupe principal. L'artiste possède son académie, cela se sent, mais il la possède trop peut-être, et il tient à nous le faire voir. »

« Les reliefs sont accusés avec une violence singulière. Trop d'école encore dans ce morceau qui cependant ne manque point de qualités. Je ne m'attendrais point tant et ne critiquerai point de la sorte si le tableau de M. Jacquet n'était pas l'œuvre d'un artiste soucieux de bien faire et doué d'un talent très sérieux. Qu'il tâche à se débarrasser de certaines larves contractées au cours des études académiques, dans la rue Bonaparte, et j'aurai certainement le plaisir de saluer en lui un peintre d'une très réelle valeur. »

La Patrie :
« Nous voici de nouveau dans la grande peinture. C'est M. Jacquet (Henri) qui nous y ramène par son *Sacrifice druidique*. Tentative fort belle. La composition est bien équilibrée ; la victime des prêtres druides est ce qu'on appelle une femme académique. Il y a une forte somme de talent dépensée sur cette toile. »

M. LEBEVRE. — Tours-Journal :
« Portrait, solennel et correctement fait par M. Lebevre (de Roubaix), qui nous représente le costume de Mlle Simonnet dans le rôle de Roseau du *Roy d'Ys*. Malheureusement je n'ai pas reconnu les traits de l'artiste. »

M. Remy Cogghe. — Le Petit Nord :
« Un tableau de mœurs pris sur le vif, attire les regards. Il s'agit du *Combat de coqs en Flandre*, par M. Remy Cogghe, et ma foi si je n'admire pas tout à fait ses volailles, je dois en revanche lui faire compliment des figures. Rien de plus naturel et de plus varié que les physionomies des parties passionnées, qui se pressent les unes les autres autour de la petite arène pour suivre les péripéties du combat. Elles sont toutes expressives et parfaitement typées. »

Le Moniteur des Arts, signature E. Caron :
« Les grandes toiles sont toujours nombreuses dans la salle 21 ; cette année elles ont été assez choisies ou un hasard heureux les a rassemblées, aussi le jury s'y est-il arrêté assez longuement et y a décerné plusieurs médailles. »

« Ainsi, le *Combat de coqs*, tableau très regardé d'un artiste M. Cogghe, a-t-il obtenu une troisième médaille. »

La Revue des Familles :
« M. Remy Cogghe tient un des succès du Salon, et il faut dire que ce succès est des plus mérités. Il y a des choses assurément peu ordinaires dans *Combat de coqs*. L'assistance, composée de personnages de toute condition, est frappante de vérité. Toutes ces têtes, tendues par un même sentiment de curiosité, sont rendues avec un naturel remarquable. Depuis l'an dernier, M. Cogghe a fait un grand pas. »

La Gazette des Sports, signature M. de Brus :
« En face de ce tableau, *Un Combat de Coqs*, fait

Un de nos confrères annonce que le Comité radical se réunira, demain samedi à 8 h. 1/2 du soir au théâtre des Menus-Plaisirs, rue Cognot, à l'Épéa, où une causerie sera faite par MM. Eudile Moreau et Coupey.

Le drame de Watteles. — Les cinq individus arrêtés pour l'affaire que nous avons racontée hier ont été transférés jeudi vers six heures du soir à Roubaix, d'où ils partiront pour Lille vendredi.

Le parquet n'est pas encore descendu à Watteles. On recherche activement les deux autres inculpés.

La rixe de la rue de Mouvaux. — L'état de Décourcelles semble quelque peu s'améliorer et on espère le sauver. Quant à l'artilleur Broux il ne se plaint pas beaucoup de ses blessures. Plusieurs témoins ont été appelés jeudi après-midi pour être entendus par M. de Bréx, juge d'instruction, qui est chargé de cette affaire.

Un accident s'est produit, mercredi, vers six heures et demie du soir, dans l'usine de MM. Motte-Bossut, boulevard Gambetta. Une jeune fille âgée de douze ans, Marie Vanbrunderen, bacheluse, out la malencontreuse idée de regarder par la cage du tire-sac. Elle était appuyée sur le garde-fou lorsqu'elle reçut sur la tête la plate-forme de l'appareil.

Un docteur a prodigé ses soins à la blessée ; il a constaté une désarticulation des mâchoires. La victime a été reconduite à son domicile.

Vol d'un chien. — Un fraudeur, nommé Kerkove, passant près de l'usine de M. Droulers-Prouvoit, route de Watteles, réussit à entraîner un chien de fraudeur qu'il vendit ensuite à une fraudeuse de la rue d'Alma pour une somme de trois francs. Plainte avait été portée contre Kerkove qui a été arrêté, jeudi, dans la journée.

Au tribunal de simple police. — Un grand nombre d'affaires sont inscrites au rôle, mais peu sont importantes.

Des cabaretiers et, cabaretiers qui ont tenu des consommateurs après l'heure de la retraite et qui ont laissé jouer de l'accordéon dans leur établissement sont condamnés à un et deux francs d'amende.

Plusieurs personnes ayant laissé divaguer leurs chiens s'entendent condamner à un franc d'amende. Un domestique est inculpé de mauvais traitements envers son cheval qui a pris une course trop rapide. De plus, l'attelage n'était pas éclairé. Le patron, un messager de la ville, est inculpé des mêmes faits.

Chacun des prévenus est condamné, pour mauvais traitements, à cinq francs d'amende, pour allure trop rapide, à deux francs et aux dépens solidairement.

Un ouvrier, M. Emile X..., passant, le 11 avril, rue Jean Bart, fut brusquement apostrophé par cette dernière à propos d'une question d'argent. Une querelle s'engagea et dégénéra bientôt en rixe, au cours de laquelle V... reçut sur le nez un formidable coup de poing. Mme D... est condamnée à deux jours de travail et aux dépens.

Mme P... est inculpée d'avoir jeté de l'eau sale pour laver son trottoir. Elle prétend que l'eau était propre. Un témoin confirme l'accusation. Mme P... est condamnée à cinq francs.

Chronique colombophile. — Voici le résultat du concours de Clermont (150 k.) donné par la Fédération Roubaissienne au siège des Messagers Français, 30 paniers soit 1200 pigeons lâchés par

Hem. — C'est dimanche et lundi prochain qu'arriveront les 37^{es} années, sur la place de cette commune, les deux brillants carroussels au bénéfice des pauvres.

Deux laquiers seront disposés pour les concurrents et bon nombre de cavaliers se proposent d'y prendre part.

A la galerie industrielle, classe 52, côté de l'École Militaire, nous trouvons l'intéressante exposition de la Maison Degremont-Samadou, du Cateau (Nord). C'est un véritable sacrodoce du graissage des machines par les graisses consistantes qu'a entreprises cette maison et nous avons vu sur les machines Weyer et Richemond, Sautter et Lemonnier, Fives-Lille, Lecouteux et Garnier, etc., et même à la Tour Eiffel ! des applications très curieuses de ce système qui, bien étudié, produit, on nous l'a affirmé, une économie de 90 0/0 environ. La maison n'en est pas du reste au coup d'essai et il nous souvient d'avoir vu, au Chemin de fer du Nord, des machines d'express revêtues des graisseurs Degremont et qui, ma foi, avaient très bel air. Le Chemin de fer d'Anzin, du Midi, de l'Etat, les Postes et Télégraphes, la Banque de France, l'Opéra, etc., etc. ont adopté ce système et en continuent tous les jours l'application.

Mais, ce qui nous a surtout frappé, c'est les curieux coussinets exposés par la maison ; il y a le coussinet d'une tête de bielle monstrueuse qui vient du steamer le *Saint-Laurent* de la Compagnie Transatlantique. Ce coussinet, qui sert d'enveloppe à une manivelle de 54 centimètres environ de diamètre, a parcouru 130,000 kilomètres depuis que le graissage Degremont y a été installé et c'est à peine si on peut remarquer que cette pièce a déjà servi, bien que la machine du *Saint-Laurent* soit de 3,200 chevaux. La Compagnie Transatlantique, qui a la première adopté ce système, est du reste celle de nos compagnies de navigation qui favorise le plus notre industrie nationale et c'est, grâce à cet esprit de bienveillance, que la Maison Degremont a pu arriver à rendre absolument pratique sur nos grands paquebots le graissage à la graisse Lion.

La Compagnie des Chargeurs Réunis a suivi de très près sa voisine et deux de ses paquebots sont munis des appareils Degremont. La Compagnie des Transports Maritimes de Marseille a suivi le mouvement et si l'espace ne nous faisait pas défaut, nous pourrions remplir plusieurs fois le journal de toutes les références françaises de la Maison Degremont. A part les brevets qui lui sont personnels, M. Degremont, qui perfectionne tous les jours ses graisseurs et ses graisses, a du reste acquis les brevets étrangers qui pouvaient l'intéresser, et c'est par des sommes colossales que se chiffrent bientôt les économies que cette maison fera réaliser à notre industrie, qui en a tant besoin.

Nous ne pouvons, en terminant, que souhaiter qu'à l'exemple de M. Degremont, nos jeunes gens voyagent souvent à l'étranger pour y surprendre les idées qui peuvent nous enrichir. C'est le meilleur moyen en attendant la revanche des armées de prendre celle de l'argent.

Première communion. — Portraits. — Photographie d'Art Shettle, rue Chanzy, 47. — Pour choisir son heure, prière de vouloir bien se faire inscrire à l'avance. 38915-19785

Ne pas confondre. — La succursale de la Grande Teinturerie SONNEVILLE est située : 11, rue du Vieil-Abreuvoir, (en face des FABRIQUES PARISIENNES). 39203